

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [tremblayjuli-csspb-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/950fcfb9e3312e004f803f34>

Date d'obtention : 2025-05-19 18:44:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode simple, efficace qui amène une belle collaboration entre les acteurs du milieu (SQ, école secondaire et DPCP). La trousse est simple et sans jugement. Les jeunes sont rencontrés rapidement et il n'y a pas d'attente inutile qui cause du stress. Le but de la trousse est d'arrêter la propagation et le partage des photos ou des vidéos le plus rapidement possible.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Premièrement, faire plus d'éducation à la sexualité auprès de mes jeunes en suivi à l'école, car les sextos sont de plus en plus utilisés auprès de nos jeunes. La trousse sexto est claire et rapide, donc l'utiliser.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Premièrement, poser seulement les questions écrites sur la trousse pour ne pas briser l'enquête. Ensuite, éviter la consultation des photos ou des vidéos.